

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320\_10

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : GENS DU VOYAGE : détermination des loyers des terrains familiaux de Bois billon à Aigre**

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

-----  
Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : GENS DU VOYAGE : détermination des loyers des terrains familiaux de Bois billon à Aigre**

*Vu les statuts communautaires de la Communauté de communes Cœur de Charente,  
Vu le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,  
Vu le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Charente 2018-2023 (PDALHPD),  
Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026,  
Vu la délibération n°20220922\_01 du 22/09/2022 approuvant le projet d'aménagement de 7 terrains familiaux pour les gens du voyage à Aigre,  
Vu la délibération n°20230330\_01 du 30/03/2023 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Charente au SMAGVC (Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage de la Charente),  
Vu la délibération n°20241219\_07 du 19/12/2024 approuvant la décision de confier la gestion locative des 7 terrains familiaux de Bois Billon à Aigre au SMAGVC,*

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle que la Communauté de communes dispose de la compétence de créer, aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains familiaux locatifs tels que définis dans la Loi n°2000-614 du 05/07/2000. C'est à ce titre que la Communauté de communes a engagé un programme de construction de 7 terrains familiaux à Aigre, qui seront livrés au printemps prochain.

Monsieur le Vice-Président précise que la CDC a fait le choix d'adhérer au SMAGVC pour que ce dernier gère pour son compte les stationnements de voyageurs mais également les infrastructures d'accueil tels que les terrains familiaux. Le SMAGVC dispose d'un service de médiation et de gestion locative et d'aire de stationnement dédiés aux gens du voyage.

Les terrains familiaux d'Aigre sont actuellement en construction et doivent, sous réserve d'aléa de chantier, être livrés en avril 2025. Les futurs occupants pourraient s'installer à l'échéance du 2ème trimestre 2025.

Il convient de définir les conditions locatives des futurs terrains familiaux, et notamment le montant des loyers hors charges locatives.

Après étude, Monsieur le Vice-Président propose de fixer les loyers comme suit :

Terrain familial	Montant loyer net mensuel hors charges locatives
TF n°1	300 €/mois
TF n°2	300 €/mois
TF n°3	300 €/mois
TF n°4	300 €/mois
TF n°5	300 €/mois
TF n°6	300 €/mois
TF n°7	300 €/mois

Des charges locatives s'ajouteront au loyer. Celles-ci seront déterminées par le SMAGVC au moment de l'établissement des baux.

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver les montants de loyers précités. Il précise que la gestion locative est confiée au SMAGVC, charge à ce dernier de percevoir les loyers et charges et gérer les baux pour le compte de la Communauté de communes. Par suite, les loyers seront reversés à la Communauté de communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER les montants des loyers des terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

